

Lundi 3 avril 2023 à 20 h 00, par suite d'une convocation en date du 27/03/2023, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JAHYER Dominique, KARIM Catherine, BILLET Richard, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : JEANNIOT Pascal à NEVEUX Annick

Absent excusé : //

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire :

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Votants : 13 + 1 pouvoir

n°2023.17 : Budget primitif 2023 : Budget principal de la commune

Le Budget Primitif 2023 se résume comme suit :

- **Section investissement** : 540 906 €
- **Section fonctionnement** : 943 094 €

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

n°2023.18 : Subventions aux associations

Lors de la présentation du budget 2023, le maire a énuméré les subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2023 qui figure en annexe dans le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux associations, au titre de l'année 2023, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente,

INDIQUE que les crédits sont inscrits dans le budget 2023.

DEMANDE à Monsieur Le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

VOTE à l'unanimité

Tableau SUBVENTION

657362	CCAS (Centre Cnal Action Sociale)	7 000
657364	Budget annexe développement Commercial	35 000
6574	<u>Subventions aux Assoc° & Org. locaux</u>	
6574	Association le village	2 200
6574	Autres associations par délibérations ultérieures	2 150

n°2023.19 : Budget 2023 : Budget annexe Développement Commercial

Le Budget annexe Développement Commercial 2023 se résume comme suit :

- **Section investissement : 109 649 €**
- **Section fonctionnement : 109 191 €**

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

n°2023.20 : Projet City stade, skate Park et plaine de jeux : désignation d'un maître d'œuvre, acceptation du devis

Lors de la réunion précédente, du lundi 27 mars 2023, le maire et des membres du conseil municipal ont reçu trois maîtres d'œuvre pour le projet de l'aménagement du terrain ZI 145 en city stade, skate Park et plaine de jeux .
EW MOE – Eric Watisse à Taissy (51), SAVART Paysage à Châlons en Champagne et VYSAGES – Pierre Cugnard à Epernay.

Le conseil municipal avait retenu, parmi eux, la société Vysage à Epernay comme maître d'œuvre pour le projet de l'aménagement du terrain ZI 145 en city stade, skate park et plaine de jeux. La commission pour l'aménagement ZI 145 a reçu la personne de la société Vysage ce jour à 17h30. La commission ZI 145 confirme le choix de la société Vysage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

DESIGNE Vysage à Epernay comme maître d'œuvre pour le projet de l'aménagement du terrain ZI 145 en city stade, skate Park et plaine de jeux

ACCEPTE le devis n° DE01101 du 09/03/2023 d'un montant de 19 812.48 € TTC

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes et tout document pour le bon déroulement du projet

n°2023.21 : Convention projet photovoltaïque : ALE 08 (Agence local de l'énergie et du climat)

La commune a commencé une étude de projet photovoltaïque citoyen. Cette étude a été réalisée avec le projet GECLER. L'Agence Locale et l'Energie et du Climat (ALE 08) de Charleville Mézières a réalisé plusieurs réunions pour le projet photovoltaïque citoyen à la mairie.dont des réunions publiques.

Ces études sont subventionnées avec une prise en charge Climaxion avec une convention GECLER dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec ALE 08 dont le montant maximal est de 8 989.40 €

AUTORISE le maire à régler la première facture d'ALE 08 d'un montant de 2 695.78 €.

CDC Caisse de dépôts et consignations : révision des prêts

La question de la révision des prêts a été abordée lors du dernier conseil municipal, le 27 mars dernier.

Pour résumé : Fin 2015, la commune a contracté deux prêts.

Un prêt de 539 000 € pour l'aménagement du Bourg Centre (parking, route, abri bus, aire de jeux, etc... sur la place du Bourg centre. Ce prêt est rattaché au budget de la commune (n°88800).

Un prêt de 460 000 € pour la construction du bâtiment commercial (coccimarket, DAB et Arnaud Traiteur) sur la place du Bourg Centre. Ce prêt est rattaché au budget annexe développement commercial (n°63000).

Ces prêts ont été contractés auprès de la CDC (caisse des dépôts et consignations) pour une durée de 20 ans avec un taux variable indexé sur l'inflation de 1.74%.

Les taux variables ont évolué au fil des années :

En 2016 Taux de 1.74 %

En 2017 Taux de 1.64 %

En 2018 Taux de 2.14%

En 2019 Taux de 3.14 %

En 2020 Taux de 2.44 %

En 2021 Taux de 1.34 %

En 2022 Taux de 2.84 %

En 2023, le taux est de 7.44 %

Les deux dernières échéances sont au 01/12/2035. Dans 13 ans !

Le maire et Annick Neveux, adjointe avait contacté la caisse des dépôts et consignations ainsi que d'autres banques pour trouver une solution. Changement de prêt, renégociation du taux, rachat du prêt etc... Le conseil municipal doit en discuter ce soir.

A ce jour, le conseil municipal décide de ne pas modifier ces prêts et d'en reparler en septembre, octobre 2023 suivant l'évolution des taux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.